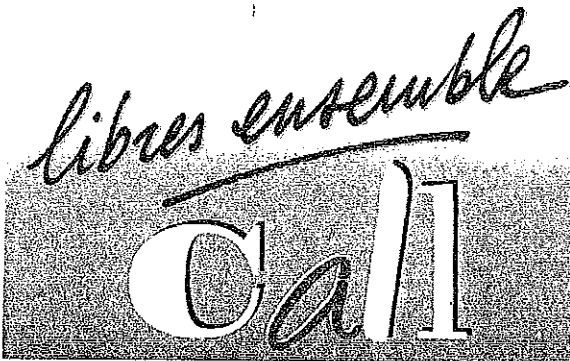


UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



Syndicat UNSA Territoriaux
de la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat - BP 65 - 62302 Lens Cedex

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte de résultats

CHARGES			PRODUITS		
60	Achat de matériel	- €	70	Produit des activités	- €
61	Services Extérieurs	- €	74	Subventions	- €
62	Autres services extérieurs	458,64 €	75	Autres produits de gestion courante	- €
63	Impôts et taxes	- €	756	Cotisations	1 700,00 €
64	Charges de personnel	- €			
65	Autres comptes de gestion courante	- €			
653	Reversement de cotisations	782,00 €			
66	Charges financières	- €			
67	Charges exceptionnelles	- €			
68	Dotations aux amortissements et provisions	- €			
69	IS et assimilés	- €			
TOTALX		1 240,64 €	TOTALX		1 700,00 €

Résultat	459,36 €
----------	----------

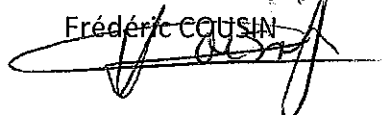
Bilan

ACTIF		PASSIF	
Placements	- €	Report à nouveau	- €
Disponibilités	459,36 €	Résultat	507,66 €
Caisse	48,30 €		- €
TOTAL	507,66 €	TOTAL	507,66 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du syndicat UNSA Territoriaux à la fin de cet exercice.

Fait à Lens, le 22 mars 2018

Les membres de la commission de contrôle financier

Frédéric COUSIN


Christian DHAMELINCOURT


Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le compte de résultat affiche un total produits de 1700,00 € et un total charges de 1240,64 €, dégageant ainsi un résultat bénéficiaire de 507,66 €. Il est à noter que le syndicat a fait l'acquisition de matériel syndical pour une charge de 102,79 € en nature 60.

D'autre part, il faut prendre en compte les 50€ en espèces que nous avons retiré pour des petites dépenses sur lesquels nous avons réglé l'affranchissement d'un montant 1,70 €. Les 48,30€ sont donc en caisse pour l'année 2017. Ceux ci seront à redéposer en banque sur l'année 2018.

Le résultat annuel de l'exercice 2017 est donc de 507,66 €.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.